

République Française

Département de l'Essonne

Téléphone: 01 64 98 31 03  
Fax: 01 64 98 31 09  
E. Mail: [mairie.mondeville@wanadoo.fr](mailto:mairie.mondeville@wanadoo.fr)



Liberté  
Egalité  
Fraternité

Arrondissement d'Etampes  
Canton de la Ferté-Alais

**Mairie de Mondeville**

18, Grande Rue - 91590 Mondeville

N°263-15-08

Mondeville, le 8 septembre 2008

## **ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DES DEPOTS AGRICOLES**

Le Maire de la Commune de Mondeville,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2212-2,  
Vu le Code de la Santé Publique et notamment l'article L1421-4,  
Vu les plaintes successives adressées au Maire sur les nuisances du dépôt d'engrais « vert »  
déposé au lieu dit « La Bascule »,  
Vu le délai trop important d'enlèvement de ce dépôt (plus de 2 mois) par la société concernée,

### **ARRETE**

**Article 1** : les dépôts d'engrais agricoles sont interdits dans toute zone située à moins de 150 mètres de toute habitation.

**Article 2** : tout dépôt situé dans une zone interdite pourra être enlevé aux frais du propriétaire du terrain.

**Article 3** : Monsieur le Maire, Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Guigneville sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Mondeville, le 8 septembre 2008

Le Maire,  
J.P Delhotal